



COMMUNE D'AYENT
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CREATION D'UNE LIAISON CABLEE « PRALAN – LE BÂTE »

INSCRIPTION EN CATEGORIE « INFORMATION PREALABLE » AU PLAN DIRECTEUR CANTONAL

ANALYSE DES EFFETS SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SION, LE 13 AVRIL 2023



AZUR Roux & Rudaz sàrl | rue du Scex 16B | 1950 Sion
+41.27.323.02.06 | info@azur-sarl.ch | www.azur-sarl.ch

1. CONTEXTE

La société de remontées mécaniques Télé Anzère SA prévoit la création d'une nouvelle liaison câblée (télécabine) reliant le secteur de « Pralan » (gare de départ) au secteur « le Bâté » (gare d'arrivée) à Anzère, sur la Commune d'Ayent. Cette liaison est planifiée pour améliorer l'accès au domaine skiable et renforcer l'offre touristique 4 saisons.

Ce rapport, destiné à l'inscription de la nouvelle installation en catégorie « information préalable » au Plan directeur cantonal (PDC), examine ses effets sur l'aménagement du territoire en comparaison avec les différents scénarios imaginés par Télé Anzère SA.

Ce rapport complète l'étude d'opportunité réalisée par la société Télé Anzère SA (wagayama consulting, 2023).

2. DESCRIPTION DU PROJET – LE CADRE D'ANALYSE : ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

Affectation

Toute gare de départ de télécabine et piste de ski doit être affectée en zone de domaine skiable avec/sans enneigement technique, selon articles-types proposés par le Service du développement territorial (SDT), version de décembre 2022 . Cette affectation se superpose à l'affectation primaire, qui est très souvent la zone agricole.

Dans le cas de la réalisation d'un parking d'une capacité conséquente attendant à une gare de départ, l'affectation primaire est la zone de constructions et d'installations publiques. La zone de domaine skiable peut se superposer à cette affectation.

3. ANALYSE DE LA SITUATION : IDENTIFICATION DES STRATEGIES ET OBJECTIFS DE LA DESTINATION

Grille d'analyse du point de vue urbanistique et aménagement du territoire :

Réaménagement de la rue centrale

La Commune d'Ayent projette de réaménager la rue centrale d'Anzère pour en faire un espace public attractif. Des mesures de réduction de la circulation seront proposées afin d'améliorer la mobilité douce et la circulation des piétons.

Centralité d'Anzère-village

La Commune d'Ayent projette, dans sa révision globale du PAZ et règlement communal des constructions et des zones (RCCZ), de renforcer la centralité d'Anzère, située entre le départ de la télécabine actuelle et la place du village. En plus des mesures de réduction du trafic précitées,



un aménagement urbain attractif, permettant de lier les différents pôles de la station en mobilité douce est prévu. L'objectif est de renforcer le cœur touristique de la station en y regroupant les activités et commerces et en favorisant leur visibilité et accessibilité sur rue. Ces aménagements visent à concentrer les visiteurs au centre du village, afin de l'animer et d'améliorer la viabilité des commerces.

Hébergement touristique

Le projet de révision globale du PAZ de la Commune d'Ayent prévoit deux nouvelles zones d'activités touristiques destinées à accueillir de l'hébergement touristique organisé, situées à proximité du centre de la station (secteurs Bellevue et Moere), totalisant quelques 6 hectares de terrains constructibles. Ces projets complètent le projet d'hébergement autorisé « Swisspeak » dont la construction devrait débuter prochainement. La réalisation de ces projets dans les 15 prochaines années, représente un potentiel d'environ 1500 lits touristiques.

4. ANALYSE DU PROJET ET DES SCENARIOS ALTERNATIFS

Analyse de l'impact sur l'aménagement du territoire des différents scénarios élaborés (9 scénarios).

Scénario 1 : création de la télécabine de Pralan – le Bâti, intermédiaire aux Grilles (avec création d'un parking au départ de la Télécabine et d'une piste de ski Les Masques – Village – Pralan) – scénario retenu

Avantages :

- > Réduction du trafic sur la rue Centrale bénéfique pour la mise en œuvre de l'aménagement urbain qualitatif envisagé
- > Maintien, voire renforcement de l'attractivité hivernale des commerces et services au centre d'Anzère uniquement en cas de création d'une piste de ski reliant centre du Village au départ de la télécabine à Pralan

Inconvénients :

- > Position excentrée, éloignée de la centralité d'Anzère-village, avec risque de diminution du renforcement escompté de l'attractivité de la centralité
- > Favorise les visiteurs pendulaires au détriment des moyens/longs séjours
- > peu de possibilité de mutualisation des places de stationnement (parking excentré uniquement touristique)

Développement urbanistique d'Anzère	++
-------------------------------------	----



Scénario 2 : rénovation de la télécabine du Pas de Maimbré et augmentation de la capacité du parking principal

Avantages :

- > concentration des visiteurs proche de la centralité et ses commerces et services
- > mutualisation des places de stationnement avec les projets d'hébergement

Inconvénients :

- > risque de charge de trafic concentrée et élevée sur la rue Centrale et à proximité de la centralité

Développement urbanistique d'Anzère	++
-------------------------------------	----

Scénario 3 : pas de changement de situation

Avantages :

- > concentration des visiteurs proche de la centralité et ses commerces et services

Inconvénients :

- > risque de charge de trafic concentrée et élevée sur la rue Centrale et à proximité de la centralité
- > manque d'attrait pour le développement de nouveaux projets d'hébergement

Développement urbanistique d'Anzère	
-------------------------------------	--

Scénario 4 : création d'un télésiège sur l'ancienne ligne de Pralan

Avantages :

- > Réduction du trafic sur la rue Centrale bénéfique pour la mise en œuvre de l'aménagement urbain qualitatif envisagé
- > Maintien, voire renforcement de l'attractivité hivernale des commerces et services au centre d'Anzère uniquement en cas de création d'une piste de ski reliant centre du Village au départ de la télécabine à Pralan

Inconvénients :

- > Survol de zones à bâtir et constructions existantes
- > Position excentrée, éloignée de la centralité d'Anzère-village, avec risque de diminution du renforcement escompté de l'attractivité de la centralité
- > Favorise les visiteurs pendulaires au détriment des moyens/longs séjours

Développement urbanistique d'Anzère	+
-------------------------------------	---



Scénario 5 : création d'une télécabine depuis la place de Bellevue jusqu'à Tsalan

Avantages :

- > concentration des visiteurs au cœur de la centralité et ses commerces et services
- > possibilité de création un parking souterrain mutualisé en lien avec le projet immobilier à proximité
- > Réduction du trafic sur la rue Centrale bénéfique pour la mise en œuvre de l'aménagement urbain qualitatif envisagé par la création de mesures appropriées (par ex. sens unique)

Inconvénients :

- > nécessité de réaménager l'accès par la rue des Audannes

Développement urbanistique d'Anzère	+++
-------------------------------------	-----

Scénario 6 : création d'une télécabine depuis l'ancienne décharge de Pralan jusqu'aux Grillesses, puis un télésiège des Grillesses jusqu'au Bâti (avec création d'un parking au départ de la Télécabine)

Avantages :

- > Réduction du trafic sur la rue Centrale bénéfique pour la mise en œuvre de l'aménagement urbain qualitatif envisagé

Inconvénients :

- > Position excentrée, éloignée de la centralité d'Anzère-village, avec diminution du renforcement escompté de l'attractivité de la centralité
- > Favorise les visiteurs pendulaires au détriment des moyens/longs séjours
- > peu de possibilité de mutualisation des places de stationnement (parking excentré uniquement touristique)

Développement urbanistique d'Anzère	
-------------------------------------	--

Scénario 7 : création d'une télécabine depuis Pralan jusqu'aux Grillesses et un télésiège des Grillesses jusqu'au Col de Lachaux (avec création d'un parking au départ de la Télécabine et d'une piste de ski Les Masques – Village – Pralan)

Avantages :

- > Réduction du trafic sur la rue Centrale bénéfique pour la mise en œuvre de l'aménagement urbain qualitatif envisagé
- > Maintien, voire renforcement de l'attractivité hivernale des commerces et services au centre d'Anzère uniquement en cas de création d'une piste de ski reliant centre du Village au départ de la télécabine à Pralan

Inconvénients :

- > Position excentrée, éloignée de la centralité d'Anzère-village, avec risque de diminution du renforcement escompté de l'attractivité de la centralité



- > Favorise les visiteurs pendulaires au détriment des moyens/longs séjours
- > peu de possibilité de mutualisation des places de stationnement (parking excentré uniquement touristique)

Développement urbanistique d'Anzère	++
-------------------------------------	----

Scénario 8 : création d'une télésiège depuis Pralan jusqu'au Col de Lachaux (avec création d'un parking au départ de la Télécabine et d'une piste de ski Les Masques – Village – Pralan)

Avantages :

- > Réduction du trafic sur la rue Centrale bénéfique pour la mise en œuvre de l'aménagement urbain qualitatif envisagé
- > Maintien, voire renforcement de l'attractivité hivernale des commerces et services au centre d'Anzère uniquement en cas de création d'une piste de ski reliant centre du Village au départ de la télécabine à Pralan

Inconvénients :

- > Position excentrée, éloignée de la centralité d'Anzère-village, avec risque de diminution du renforcement escompté de l'attractivité de la centralité
- > Favorise les visiteurs pendulaires au détriment des moyens/longs séjours
- > peu de possibilité de mutualisation des places de stationnement (parking excentré uniquement touristique)

Développement urbanistique d'Anzère	++
-------------------------------------	----

Scénario 9 : création d'une télécabine depuis la place du village jusqu'à Tsalan

Avantages :

- > concentration des visiteurs au cœur de la centralité et ses commerces et services
- > possibilité de création un parking souterrain mutualisé en lien avec le projet immobilier à proximité
- > Réduction du trafic sur la rue Centrale bénéfique pour la mise en œuvre de l'aménagement urbain qualitatif envisagé par la création de mesures appropriées (par ex. sens unique)

Inconvénients :

- > nécessité de réaménager l'accès par la rue des Audannes

Développement urbanistique d'Anzère	+++
-------------------------------------	-----



5. CONFORMITE AUX LIGNES DIRECTRICES DU TOURISME

Les Communes d'Ayent et d'Arbaz ont élaboré en 2016 une démarche participative dont l'aboutissement a été formalisé en stratégie touristique « Anzère 2025 ».

Cette analyse identifiait l'importance des infrastructures touristiques pour le dynamisme de la station. Le plan d'action proposait *l'amélioration continue des infrastructures du domaine skiable (remontées mécaniques, skidata, mobiliers de pistes spécifiques)*.

Dans le cadre de la révision globale du Plan d'affectation des zones (PAZ) en cours, il a été décidé de mettre à jour cette étude. Des lignes directrices actualisées seront définies en fonction des enjeux actuels et futurs, qui ont sensiblement évolué depuis 2016.

Une nouvelle porte d'entrée du domaine skiable de TéléAnzère, indispensable pour l'exploitation optimale, est reconnue par la Commune d'Ayent comme nécessaire.

La nouvelle installation peut donc être considérée comme conforme aux actuelles et futures lignes directrices du tourisme de la Commune d'Ayent.

6. CONCLUSION

Du point de vue de l'aménagement du territoire, l'idéal serait la création d'un départ de liaison câblée à proximité de la centralité Anzère-village. En effet, ce scénario permettrait de renforcer l'attractivité du centre d'Anzère, conformément à la vision du développement territorial de la Commune d'Ayent.

Cependant, l'aménagement du territoire n'est pas le seul critère à prendre en compte dans la pesée des intérêts. L'étude d'opportunité de Télé Anzère SA, complétée par la présente analyse, montre que le scénario retenu est globalement le plus satisfaisant.

La nouvelle installation peut être considérée conforme aux lignes directrices du tourisme - en cours de mise à jour - de la Commune d'Ayent.

Sion, le 13 avril 2023

AZUR Roux & Rudaz Sàrl

Frédéric Roux, géographe UNIFR - aménagiste

Sylvie Rudaz, architecte EPFL – urbaniste FSU

